

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures, la commission permanente de la Plaine du Nord Loiret dûment convoquée, s'est réunie au siège de la Communauté de Communes situé 3 Rue de l'Avenir à Bazoches Les Gallerandes, sous la présidence de Madame Céline DUPRE, Vice-Présidente.

Date de convocation : Le 03/04/2025

Membres en exercice : 19                      Votants : 11                      Pouvoirs : 1

Présents : Mesdames DUPRE Céline (fondée du pouvoir de Madame BRUCHET Delphine), DECOUX Annick, CHATELAIN Danielle, LACOMBE Roselyne, IMBAULT Chantal, PILLOY Marie Pierre et BARANGER Honorine.

Messieurs BOURGEOIS Martial, GAUCHER Dominique et BESNARD Jean.

Excusés : Mesdames LALUQUE Béatrice, LEBLOND Valérie, CHARLES Brigitte, RABELLE Annick, VAPPEREAU Béatrice, LOISEAU Martine, BRUCHET Delphine et GADOIS Nicole.

Monsieur BOURIEZ Sylvain

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

-----  
**Objet : Impayés énergie**  
**Délibération n°2025-1.**  
-----

Vu l'arrêté n°A2020-148 du Président du CIAS en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente à Mme Céline DUPRE ;

Vu le dossier d'aide demandée établie le 14/03/2025 par le service social de la CCPNL

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

Article unique : d'accorder une aide financière de 350€ (trois cent cinquante euros) à un bénéficiaire du service social de la CCPNL, débiteur auprès de la SICAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Bazoches Les Gallerandes, le 25/04/2025.

**La Vice-Présidente,  
Céline DUPRE**

*Certifié exécutoire de plein droit*



*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans- sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans les deux mois à compter de sa publication ou son affichage.*